

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **1 (1909)**

Heft 9

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

SOMMAIRE :

	Page		Page
1. Diminution de la valeur de la main-d'œuvre	113	3. Le contrat de tarif et le développement du droit	128
2. Le mouvement syndical en Suisse en 1908	118	4. Droit privé — Droit social	130

Diminution de la valeur de la main-d'œuvre.

Dans le n° 6 de la *Revue syndicale*, nous avons constaté que les ouvriers les mieux qualifiés et les mieux organisés — à part les ouvriers des chemins de fer — ont réussi à hausser leurs salaires en moyenne d'environ 30 à 33 %, dans les 16 dernières années, soit de 1893 à 1909.

Mais, les ouvriers qualifiés et organisés ne constituent qu'une partie des ouvriers, environ le 25 % des ouvriers de fabrique et le 30 % des ouvriers occupés dans la petite industrie ou dans les entreprises non soumises à la loi sur les fabriques. Admettons que leur nombre (ouvriers et ouvrières) soit de 150,000, le chiffre sera plutôt trop élevé que trop bas. Par contre, nous avons déjà plus de 100,000 ouvriers dans l'industrie à domicile seulement, dont les salaires ne se sont élevés que de très peu ou pas du tout, et quelquefois, les ouvriers ont même dû subir des baisses. Puis, il y a la grande masse des ouvriers non qualifiés qui est obligée de se chercher du travail par-ci par-là, dont les salaires n'ont augmenté que médiocrement; tout au plus de 15 ou de 20 % dans les 15 ans. D'après les statistiques de M^r Stoll, qui a fait des calculs sur les hausses du coût de la vie dans le canton de Berne, les salaires se seraient élevés de 15 % dans les dernières 10 années. Si, en se basant sur nos propres recherches, nous arrivons à la conclusion que les salaires se soient élevés de 20 %, en moyenne, pendant les dernières 15 années, nous sommes probablement près de la réalité. Mais, pour qu'on ne nous prête pas l'intention de vouloir dépeindre la situation plus noire qu'elle ne l'est, nous prendrons la moyenne de l'augmentation obtenue par les ouvriers qualifiés (30 %) et de celle des ouvriers en général (20 %) et nous dirons que les salaires en Suisse se sont élevés en moyenne de 25 % ou d'un quart, du 1^{er} janvier 1893 au 1^{er} janvier 1909.

Si, évidemment, la grande majorité des ouvriers occupés en Suisse a réussi à se faire payer un peu mieux, que par conséquent une réduction directe de

la valeur de la force de travail par la baisse des salaires n'a eu lieu que pour une petite fraction d'ouvriers, il est cependant possible, comme nous l'avons déjà expliqué autrefois, qu'une diminution de la valeur de la main-d'œuvre peut avoir lieu sans cela et surtout par le

Renchérissement du coût de la vie,

s'il est proportionnellement plus fort que l'augmentation des salaires. Dans ce cas, c'est en première ligne l'augmentation du prix des moyens de subsistance qui doit être envisagée. Les changements du prix des vivres, des vêtements, des logements — y compris le mobilier, le chauffage et l'éclairage — ainsi que celui d'autres articles nécessaires et plus ou moins en rapport avec les premiers, puis, le montant des dépenses pour les soins hygiéniques, pour des distractions, l'éducation et l'instruction, pour les impôts, le service militaire, etc., dont le montant suit dans une certaine mesure l'augmentation du prix des moyens élémentaires de subsistance, sont, comme on sait, des facteurs tout aussi importants que la hausse ou la baisse du salaire.

En outre, il faut faire entrer en ligne de compte l'augmentation des besoins occasionnée par la concentration des grandes masses populaires dans les villes et les centres industriels.

Tout le monde sait que l'industrie a réalisé des progrès considérables dans les dernières années, mais ce n'est pas seulement le cas pour la production proprement dite, aussi le transport et l'exhibition des produits, la réclame et tout ce qui sert à attirer le consommateur a été perfectionné d'une manière raffinée. Les efforts faits dans ce domaine, en vue de soulager le plus possible le portemonnaie des consommateurs, se trouvent un appui dans le penchant à l'imitation inhérent à tout le monde. A ce dernier fait faut-il surtout attribuer le phénomène que, dans les endroits où le monde afflue, les individus rivalisent entre eux dans le standart of life (la façon de vivre).

L'influence de ces deux facteurs — la réclame et l'imitation — est beaucoup plus forte qu'on ne le suppose généralement et un Diogène quelconque, qui voudrait aujourd'hui essayer de lutter contre ce cou-